

Procès-verbal de la séance du 27/07/2026

Mairie de Mazières-en-Gâtine

Date et heure	Lundi 27 Juillet 2026 – 20h30
Lieu	Mairie de Mazières-en-Gâtine
Présidence	Bruno BILLEROT
Secrétaire de séance	Julie PINTAUD
Conseillers présents	Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Rémi CELERAU, Gwendoline CHABAUTY, Charly CHAIGNEAU, Soraya DAHROUGE, Anthony DESNOUE, Sylvain DOMINGUES, Marion OUVRARD, Julien PINTAUD, Vincent PROUST
Pouvoirs / absents	Philippe ARCOURT pouvoir à Anthony DESNOUE, Virginie MILLET pouvoir à Sylvain DOMINGUES, Coralie GUERY pouvoir à Charly CHAIGNEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2026
2. Financement des travaux de la Rue de la Verronnerie – Souscription d'un emprunt
3. Organisation des services municipaux
4. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation nécessitant une modification n'est formulée.

Vote

Pour : [14] • Contre : [0] • Abstention(s) : [0]

Décision

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026.



2. Financement des travaux de la Rue de la Verronnerie – Souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal l'avait autorisé à consulter plusieurs établissements bancaires afin de financer les travaux d'aménagement de la Rue de la Verronnerie. Quatre établissements ont été sollicités : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque Postale.

Les propositions reçues ont été comparées au regard de leur coût, de la durée du financement, du taux proposé et des conditions de remboursement. À l'issue de cette analyse, l'offre du Crédit Mutuel est présentée comme la plus avantageuse pour la commune.

L'offre retenue porte sur un crédit amortissable à taux fixe d'un montant de 300 000 €, sur une durée de 10 ans, au taux fixe de 3,450 %, avec remboursement trimestriel par échéances constantes de 8 899,97 €. Le coût global du crédit indiqué dans l'offre bancaire est de 56 398,94 €, auquel s'ajoutent 400 € de frais de mise en place du dossier.

Les élus échangent notamment sur l'évolution des taux d'intérêt, la différence entre taux fixe et taux variable et la nécessité de sécuriser le financement de l'opération. Le choix d'un taux fixe est privilégié afin de garantir à la commune une visibilité sur la charge financière pendant toute la durée du prêt.

Vote

Pour : [14] • Contre : [0] • Abstention(s) : [0]

Décision

Le Conseil municipal retient l'offre de financement du Crédit Mutuel pour un montant de 300 000 € sur 10 ans, aux conditions présentées ci-dessus.

Il autorise Monsieur le Maire à souscrire et signer définitivement le contrat d'emprunt ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en place.

3. Organisation des services municipaux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la situation du service administratif communal. Les absences actuellement constatées et les difficultés d'organisation qui en résultent nécessitent de renforcer la continuité du service public, la sécurisation des procédures administratives et la présence auprès des administrés.

La municipalité a pris attache avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale afin d'être accompagnée dans la réorganisation du service, la clarification des missions et l'évolution des pratiques professionnelles. Une révision des fiches de poste ainsi qu'un accompagnement des agents et des actions de formation sont envisagés.

Télétravail

Monsieur le Maire et les adjoints présentent l'orientation retenue concernant l'organisation du télétravail. Il est proposé de mettre fin, à compter du 1er septembre 2026, au caractère hebdomadaire et systématique du



télétravail actuellement pratiqué au sein du secrétariat, afin de renforcer la présence physique nécessaire à l'accueil des administrés et au fonctionnement quotidien du service.

Le Conseil municipal exprime à l'unanimité son accord sur cette orientation. Monsieur le Maire précise que sa mise en œuvre à l'égard des agents concernés interviendra dans le respect des autorisations individuelles en vigueur et des procédures applicables. La possibilité d'un recours ponctuel ou exceptionnel au télétravail pourra être examinée selon les nécessités du service et les situations individuelles.

Renforcement temporaire du secrétariat

Afin de sécuriser la continuité du service administratif à compter du 1^{er} septembre 2026, la municipalité décide de recourir temporairement à un renfort expérimenté. Ce renfort aura notamment pour objectifs d'assurer la continuité des missions essentielles, de contribuer à la remise à plat des procédures internes et d'accompagner l'organisation du secrétariat.

Le Conseil prend acte de cette mesure d'organisation. Un travail complémentaire sera conduit avec le Centre de gestion sur les fiches de poste, l'organisation du service et les besoins d'accompagnement et de formation.

4. Questions et informations diverses

Panneau d'information numérique

Le Conseil municipal est informé de la poursuite de l'étude relative à l'installation d'un panneau numérique d'information. L'objectif est de moderniser la communication communale et de faciliter la diffusion des informations pratiques, associatives et événementielles.

Plusieurs solutions techniques et économiques sont examinées, notamment l'achat ou la location longue durée, ainsi que les coûts de maintenance, de connectivité et de logiciel. La compatibilité avec les outils de communication déjà utilisés par la commune doit également être vérifiée. Aucune décision n'est prise à ce stade ; des devis et informations complémentaires seront sollicités avant arbitrage.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Premier Adjoint présente l'état de la réflexion engagée pour la mise en place et l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde. L'objectif est de disposer d'un outil opérationnel permettant d'organiser la réponse communale en cas d'événement majeur et de faciliter la mobilisation des moyens humains et matériels.

Une solution numérique proposée par Numérisk est présentée à titre d'information. La prestation initiale est annoncée à 2 613,71€HT et l'offre standard à 1 500€HT par an, avec un engagement de trois ans. L'outil permettrait notamment de centraliser la cartographie, les fiches actions, les moyens disponibles, les contacts utiles et le suivi des actions en situation de crise. Un module complémentaire pour le suivi des personnes vulnérables, faisant parti de l'offre Premium de Numerisk, a été négocié pour être intégré gracieusement à l'offre Standard. L'étude se poursuit avant décision sur la solution à retenir.

Dépôts sauvages et sécurité

Plusieurs signalements de dépôts sauvages sur des chemins communaux sont évoqués. La commune poursuivra les vérifications nécessaires afin d'identifier les responsables et d'engager, le cas échéant, les



démarches appropriées. Des faits récents concernant des équipements communaux et associatifs conduisent également à maintenir une vigilance particulière sur la sécurisation des locaux.

Retour sur le dispositif canicule

Les élus font état de retours très positifs d'administrés contactés dans le cadre du suivi des personnes vulnérables pendant l'épisode de canicule. Cette action de proximité est soulignée comme particulièrement utile et sera intégrée à la réflexion plus globale sur l'organisation communale en situation de crise.

Travaux, voirie et urbanisme

Un point d'information est réalisé sur plusieurs interventions en cours sur la voirie et sur les travaux menés par l'équipe technique. Des échanges ont également lieu sur différents dossiers d'urbanisme et sur le projet de lotissement, sans qu'aucune décision supplémentaire ne soit prise au cours de la séance.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour les échanges.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Bruno BILLEROT

Le secrétaire de séance,
Julien PINTAUD